



AJITeR par *la culture* !

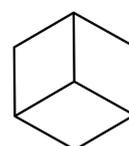
Paroles et parcours d'élu·e·s
autour des thématiques cultures,
jeunesses et ruralités

Témoignages & ressources

2021

Rédaction : Réjane Sourisseau

Coordination : Aurélie Besenval, Patricia Coler, Laure Hubert-Rodier et Grégoire Pateau (UFISC)





Après avoir permis d'affiner – et de déconstruire – les notions de jeunesses, cultures et ruralités, les travaux d'AJITeR visent ici à mieux faire connaître et comprendre les enjeux, contraintes et modes d'action de collectivités territoriales au travers de la parole d'élu·e·s.

Trois communautés de communes – celle du Kreiz Breizh en Centre Bretagne, celle de Loire Forez Agglomération dans la Loire, celle d'Élan Limousin Avenir Nature en Haute-Vienne – et un Département – celui de l'Ardèche – ont été choisis car leurs démarches incarnent concrètement quelques-unes des pistes de travail exposées dans le plaidoyer « Cultures, ruralités, jeunesses » produit dans le cadre d'AJITeR (1) : expérimenter, co-construire avec les associations, faire réellement participer les jeunes, décroïsonner, coopérer, prendre en compte les dimensions sensibles et vécus des territoires ruraux... « Si les connaissances scientifiques sont nécessaires, elles ne suffiront pas à envisager l'avenir », il importe alors de « passer des diagnostics territoriaux aux biographies territoriales » (2).

Ces présentations sont complétées par des éléments sur des profils et parcours d'élu·e·s et de brefs rappels et repères – complétés par quelques références récentes – sur le fonctionnement des intercommunalités.



Sommaire

Témoignages

- Communauté de communes du Kreiz Breizh, Centre Bretagne.....p.3
- Communauté de communes Elan Limousin Avenir Nature, Haute-Vienne.....p.9
- Loire Forez Agglomération, Loire.....p.15
- Département, projet AJIR en Ardèche.....p.21

Ressources

- Être un·e élu·e rural·e : les inégalités liées à l'âge, au genre, aux CSP et aux territoires.....p.25
- L'organisation des intercommunalités, quelques rappels.....p.28

1. <https://www.ajiter.fr/?PlaidoyerCulturesRuralitesJeunesses>

2. Valérie Jusseaume, *Plouc Pride, un nouveau récit pour les campagnes*, éditions de l'Aube, 2021



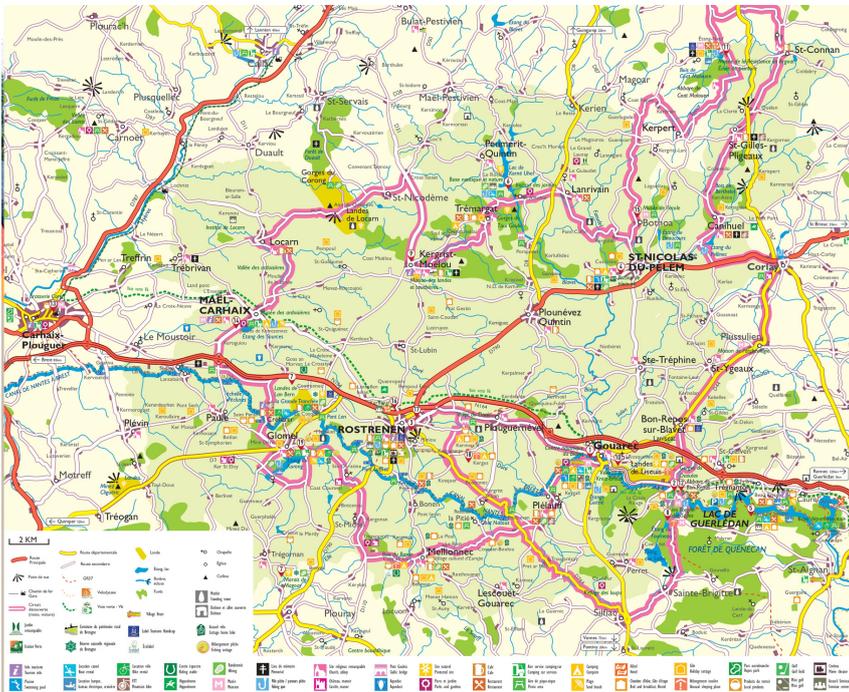
Communauté de communes du Kreiz Breizh

Côtes d'Armor (Centre Bretagne)

La politique culturelle de la Communauté de communes du Kreiz Breizh (CCKB) s'inscrit dans le prolongement de choix politiques effectués au début des années 2000. Dans ce territoire hyper-rural (3), elle s'imbrique aux autres politiques.

La compétence culture s'exerce grâce au partenariat avec le tissu associatif dont l'expertise est reconnue – et financée via notamment des subventions, des apports techniques et des conventions d'objectifs et de moyens.

Au-delà des enjeux d'attractivité, il s'agit de permettre à tout un chacun, jeunes et moins jeunes, de composer librement son identité.



Territoire

23 communes

700 kms²

18 327 habitant·e·s (2018)

Au sud-ouest des côtes d'Armor

Compétences culturelles

11 compétences exercées dont celle dédiée à l'enseignement artistique musique, danse et théâtre qui intègre un fort volet Éducation Artistique et Culturelle ainsi que l'accompagnement de plusieurs manifestations, structures et acteurs culturels*.

Service culturel composé d'un ETP

Gouvernance

40 conseillers communautaires.

1 présidente. 12 vice-présidents.

Budget global

Fonctionnement (réalisé) : 14,7 M€

Investissement (réalisé) : 2,6 M€

Budget culture

Fonctionnement : 740 000 €

Investissement culture : 830 000 €

www.kreiz-breizh.fr

* Citons notamment : l'École de Musique, Danse et Théâtre du Kreiz Breizh et Démos Kreiz Breizh, Lieux Mouvants, Ty Films, La Fourmi-e, Abbaye de Bon-Repos, Pôle de l'Étang Neuf, Musée Rural de l'Éducation de Bothoa, La Fisellerie et le Festival Fisel, Radio Kreiz Breizh, DASTUM...

3. Apparue en 2011 dans un rapport de la DATAR (Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale) la notion de territoire « hyper-rural » correspond aux spécificités suivantes : faible densité, population vieillissante, niveau de revenu inférieur à la moyenne de la population, déficit en services publics et de santé, retard en matière de desserte numérique et en téléphonie mobile, infrastructures de transports insuffisantes entretenant l'enclavement géographique, poids économique très important de l'agriculture.

Entretien avec Guillaume Robic, depuis 2020, maire de Rostrenen (3050 habitants) et 2ème vice-président de la CCKB



« Continuité naturelle de mon parcours associatif et professionnel, **mon engagement politique est un engagement de territoire**. Les mandats politiques peuvent être des leviers très forts pour faire évoluer les choses. C'est une façon de prendre ma part pour que les générations à venir trouvent ici un territoire émancipateur comme il l'a été pour moi. Je suis très heureux d'y être né – plus que fier car c'est un hasard –, d'y avoir grandi, d'en être parti et d'avoir fait le choix d'y revenir car **mon lien au territoire est épidermique**. »

Après des études et un début de carrière à Rennes, Guillaume Robic a été responsable de médiathèque puis directeur adjoint en charge de la Culture et de la Communication à Cléguérec (département 56).

La culture, intégrée à l'ensemble des politiques

« **La culture** a été pensée ici à la fois comme **vecteur d'émancipation** et comme **vecteur d'attractivité**. Ces **choix historiques forts** sont poursuivis et consolidés aujourd'hui. Sur les douze vice-présidents (VP) dont s'est dotée la CCKB, deux sont en charge de la culture et de la vie associative (4). Ce binôme est un marqueur fort pour signifier que la culture s'imbrique au reste, qu'elle traverse toutes les autres politiques. Nous essayons de ne pas fonctionner en silo. Un projet culturel est aussi social. Un projet pour la jeunesse est aussi culturel. Un projet mobilité comporte un volet social, jeunesse et culturel. Si des touristes visitent le territoire, c'est aussi en raison de sa programmation artistique.

Pour autant, la culture n'est pas la seule priorité. Marqué par d'autres enjeux (mobilité, formation, emploi, économie, environnement, santé...), **notre territoire hyper-rural a besoin de se développer sur tous ses axes structurants**.

Extrait de la charte de coopération culturelle inter-territoriale signée par la CCKB avec le Département des Côtes d'Armor, la Région Bretagne et l'État (2019 / 2021)

« Encourager et expérimenter de nouvelles coopérations culturelles : entre collectivités publiques, entre société civile et acteurs institutionnels, entre acteurs culturels, en tissant des liens transversaux et intersectoriels entre culture, éducation, sport, jeunesse, social, environnement, économie, tourisme...

Prendre en compte et agir dans le respect de la diversité et des droits culturels, contre les discriminations, pour l'égalité femmes hommes et le dialogue interculturel ».

4. Le 1er vice-président est en charge du développement culturel et associatif et le 2ème est en charge de la coordination culturelle, de l'animation associative et de la communication.

La politique culturelle se bâtit aussi à l'échelle du Pays Centre Ouest Bretagne (COB) – qui rassemble cinq intercommunalités (5) - autour par exemple du patrimoine archéologique et du patrimoine immatériel. »

S'appuyer sur le travail de terrain des associations

Plutôt qu'être opérateur ou diffuseur, la collectivité a fait le choix d'accompagner fortement et financièrement des associations dont elle reconnaît les savoir-faire et capacité de mobilisation. Elle ne propose donc ni diffusion, ni ne gère en régie directe d'établissement d'enseignement.

« Très nombreuses, expertes dans leur domaine, responsables et engagées, les associations du territoire produisent un travail de qualité pour lequel j'ai un grand respect. On peut en être fiers : la saison culturelle est d'une richesse incroyable. L'école de musique, de théâtre et de danse a connu un formidable développement. **Sans les associations, la compétence culture de la CCKB serait difficile, voire impossible à assumer.** Elles nous rendent humbles sur notre rôle d'élu qui consiste surtout à créer les conditions pour qu'elles puissent œuvrer au mieux. On ferait sans doute moins bien qu'eux ou alors on ne ferait peut-être que de la culture très institutionnelle. »

L'école de Musique, Danse et Théâtre du Kreiz Breizh : principal équipement culturel de la CCKB (6)

En 1993, portée par la volonté d'un groupe de bénévoles, une école de musique voit le jour à Rostrenen. En 1994, avec l'appui de l'Association Départementale pour le Développement de la Musique et de la danse en Côtes d'Armor (ADDM 22), une dizaine de professeurs sont embauché·e·s. Dès 2002, face au succès et au nombre croissant d'adhérent·e·s et d'élèves, les élu·e·s communautaires votent la prise en charge d'une compétence « enseignement, initiation et formation à la musique, au chant et à la danse » qui confère ainsi une mission de service public. Un bâtiment communautaire est mis à disposition de l'école, un poste communautaire de musicien intervenant en milieu scolaire ainsi qu'un parc instrumental de prêt épaulent le développement de la structure. En 2014, la communauté de communes élargit sa compétence culturelle à l'Art Dramatique, l'école devient alors « École de Musique, Danse et Théâtre du Kreiz Breizh ». Une labellisation par l'État est actuellement à l'étude.

Fréquentée par quelques 650 élèves, proposant une soixantaine de disciplines, elle s'inscrit également dans des actions d'envergure nationale : coopération transnationale sur la transmission orale du chant (projet EOST entre 2012 et 2015), relais depuis 2018 de DEMOS (7), dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale en direction des 7-12 ans.

5. Communauté de communes de Haute Cornouaille, Poher Communauté, Communauté de communes du Kreiz Breizh, Roi Morvan Communauté, Monts d'Arrée Communauté : www.centre-ouest-bretagne.org

6. <https://emdtkb.org/structure/>

7. « Initié en 2010 et coordonné par la Cité de la musique - Philharmonie de Paris, DÉMOS s'adresse à des enfants issus de quartiers relevant de la politique de la ville ou de zones rurales insuffisamment dotées en institutions culturelles. Il se déploie aujourd'hui sur le territoire national grâce à des partenariats avec les collectivités territoriales. »

<https://demos.philharmoniedeparis.fr/>





Les problématiques nombreuses et les moyens restreints obligent à **un usage rigoureux de l'argent public** et à une transparence de gestion.

« Qu'il s'agisse de culture ou d'un autre domaine, il se doit d'être rationalisé et justifié. Les associations le savent et fonctionnent au plus juste. Dans un contexte où il se raréfie, il semble préférable qu'il porte sur l'opérationnel, autant que dans la formalisation d'un projet culturel. J'ai appris professionnellement le pragmatisme dans l'usage des ressources publiques. **Ici, le projet culturel se fait autant qu'il ne s'écrit. La politique culturelle consiste en priorité en des soutiens directs aux acteurs.** En tant qu'élu, il est souvent complexe de faire des choix, de se dire que tel ou tel acteur mène un travail qui mériterait plus de subventions mais d'autres compétences sont à prendre en compte. En cas d'incompréhension, il importe de dialoguer, de **ne pas scinder l'associatif et le politique** d'autant que la collectivité cherche à ne pas imposer ses idées. »

Combiner dynamiques bénévoles et dynamiques de professionnalisation

Si le tissu associatif repose sur de fortes dynamiques citoyennes, **des besoins en termes de formation, de structuration associative, de mutualisation de moyens se font sentir.**

« Aujourd'hui, l'investissement de nombreux habitants au sein de multiples associations est une chance. Leur énergie est essentielle. C'est un atout territorial. La génération qui nous précède s'est retroussée les manches, peut-être parce que les politiques publiques n'étaient parfois pas assez volontaristes, mais on ne peut se contenter de glorifier le bénévolat et accepter comme une fatalité de faire beaucoup avec peu. Aujourd'hui, **des politiques publiques d'ampleur**, à la hauteur des enjeux **doivent se mettre en œuvre.**

La professionnalisation doit être encouragée, stimulée, surtout lorsqu'il s'agit d'activités non délocalisables, en phase avec la transition écologique. Le territoire offre des exemples de réussite en ce sens : plusieurs personnes vivent aujourd'hui professionnellement d'une activité culturelle née dans et par le bénévolat associatif. On pourrait citer pêle-mêle Ty Films, Route 164, Les Musiques Têtues, La Fiselerie... et bien d'autres.

Association créée en 2011, basée à Rostrenen, La Compagnie des Musiques Têtues (8) « défend un circuit court de production artistique dans un environnement rural, où le musicien est avant tout une personne investie sur son territoire. Impulsée par deux artistes-résidents-producteurs, Étienne Cabaret et Régis Bunel, elle ouvre un espace de rencontre entre artistes, habitants, penseurs et paysans et revendique les connexions entre pratiques agricoles et artistiques ». La compagnie est signataire de l'appel des musicien-ne-s et des producteur-trice-s de musique engagé-e-s pour la transition écologique et la sauvegarde du vivant.

Liées aux modes de vie (existence ou non de temps libre, contraintes familiales, situation sociale et économique...), les conditions de l'engagement se construisent certes à l'échelle d'une société toute entière, mais c'est à la collectivité d'être attentive, de **prendre soin des bénévoles**, de favoriser les transmissions et les parcours : comment aider au renouvellement d'une association, accompagner une personne qui a commencé par faire bénévolement les entrées

8. <https://musiquetetues.com/>

dans un fest-noz à se sentir l'envie et la capacité quelques années plus tard d'être membre ou de présider un CA ? C'est de notre responsabilité en particulier de tendre la main vers les plus jeunes. Leurs conditions de vie déjà difficiles se sont encore dégradées avec la crise sanitaire. L'engagement peut prendre différentes formes : dans la vie associative pour les uns, les mandats politiques pour d'autres, la fréquentation assidue de spectacles... Tout se tient. »

Des identités poreuses

Si en pays Fisel (9) comme dans de nombreux territoires ruraux, le vieillissement de la population est une réalité, de nouveaux·elle· arrivant·e·s – jeunes actif·ve·s, jeunes familles notamment – s'installent en Centre-Bretagne. Si des problématiques particulières existent pour les jeunes adultes – mobilité, formation, pouvoir partir et revenir – l'enjeu reste de permettre à chaque personne de vivre bien ici, qu'elle soit âgée de 15 ou 95 ans.

« Les différentes formes de culture – tout comme les activités sportives, associatives, citoyennes, militantes... – jouent un rôle dans l'attachement au et l'attractivité du territoire. C'est comme un arbre avec des racines profondes. La présence d'une culture dite traditionnelle et populaire bretonne ici est un fait et une chance. En particulier, la langue reste très vivante (10), de nombreux jeunes suivent des cours de breton. Il ne s'agit pas d'un repli sur soi. Au contraire d'un carcan, cette culture infuse et permet de tisser des liens. La question est précisément : comment garder cette culture traditionnelle vivante – sortir des approches muséographiques ? Comment intégrer cette culture dans la vie quotidienne ? Comment tisser des liens permanents avec d'autres horizons ?

Pour autant, je crois qu'on ne peut pas parler de LA culture centre bretonne : **on ne peut décréter une culture de territoire**. Il est plus juste de parler de cultureS comme de jeunesseS. (D'ailleurs, si ce critère de jeunesse peut être intéressant à étudier sociologiquement, il ne constitue pas l'essence d'une personne). Certains jeunes sont très attachés à ces cultures traditionnelles, d'autres en sont plus éloignés mais ici lors des fêtes populaires, tout s'entremêle. À Rostrenen, le festival Fisel propose aussi bien un fest-noz (11) qu'un concert de musiques électroniques et du monde, les frontières sont de plus en plus poreuses et tant mieux. Récemment a eu lieu sur un week-end à Rostrenen des Courses cyclistes et un festival de street art *In Cité* (La Fourmi-e). Certains peuvent s'en étonner mais ces mélanges sont pour nous naturels et indispensables car la Culture, c'est tout ça à la fois.

Ici, on a toujours été habitués à faire tout et avec tout le monde. Ce sont les mêmes bénévoles qui servent des frites à un festival de musique le samedi et donneront un coup de main pour l'organisation du match de badminton le dimanche. On peut ensemble regarder France-Allemagne en terrasse et un concert de musique classique avec DÉMOS trois jours après. Les adultes de ma génération sont allés au festival Fisel, voir En Avant Guingamp en écoutant Renaud, Ar Re Yaouank comme Suprême NTM (12). Les identités culturelles sont multiples et en mouvement, les opposer me semble obsolète. Chacun avec sa culture nourrit les cultures du territoire. »

9. Terroir de Haute Cornouaille, le Pays Fisel comprend une quinzaine de communes : <http://heritaj.bzh/page/ft-22-fisel>

10. Le Centre Ouest Bretagne (COB) compte le plus fort taux de bretonnants natifs.

11. Après avoir été inscrit à l'Inventaire du patrimoine culturel immatériel en France, le fest-noz est inscrit comme patrimoine culturel immatériel de l'humanité par l'UNESCO en 2012.



© Communautés de communes Kreiz Breizh

12. On pourrait citer ici les travaux du sociologue Richard A. Peterson sur l'omnivorerie comprise comme « une aptitude à apprécier l'esthétisme propre à une vaste gamme de formes culturelles, qui englobent les arts mais aussi toute une série d'expressions populaires et folkloriques » (Richard A. Peterson, « Le passage à des goûts omnivores : notions, faits et perspectives », *in* *Sociologie et sociétés*, 36/1, 2004) ou ceux de Bernard Lahire : à une époque où s'estompent les frontières entre « arts majeurs » et « arts mineurs », une majorité d'individus associe des pratiques culturelles hétérogènes, allant des plus légitimes (comme la musique classique) aux moins légitimes (comme la bande dessinée ou le western). Bernard Lahire, *La Culture des individus. Dissonances culturelles et distinction de soi*, Paris, La Découverte, 2004.





Communauté de communes Élan Limousin Avenir Nature (13)

Haute-Vienne / Nouvelle Aquitaine

Si sur le territoire d'Élan Limousin Avenir Nature, une dynamique récemment engagée en lien avec les acteur·rice·s associatif·ve·s dessine les contours d'une future politique culturelle, l'adoption de cette compétence – et la création d'un service et d'un poste dédié – reste un enjeu pour **inscrire politiquement la culture comme l'un des éléments structurels de la stratégie de l'EPCI**.

Différents exemples montrent l'intérêt de projets culturels pour le rajeunissement du territoire.



Territoire

24 communes

611 kms²

27 888 habitant·e·s (2016)

Au Nord-Est de Limoges

Compétences culturelles

Pas de compétences culturelles parmi les 17 exercées au total (tous domaines confondus).

Gouvernance

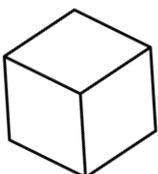
45 conseillers communautaires

Budget principal 2020 : 16 668 503 €

Budget culture 2021 : 20 000 €

enveloppe allouée au développement des acteurs culturels du territoire, sous réserve d'adéquation avec les critères spécifiés au sein d'un règlement d'intervention.

www.elan87.fr



13. La Communauté de communes ELAN est issue de la fusion de trois intercommunalités : la communauté de communes Aurence Glane Développement, la communauté de communes Monts d'Ambazac et Val de Taurion et la communauté de communes Porte d'Occitanie.



Entretien avec Laurent Bourdier, vice-président de la communauté de communes, en charge de l'action culturelle, de la citoyenneté et de la vie associative ; adjoint au maire de Le Buis (190 habitant·e·s)



« Conseiller municipal depuis une vingtaine d'années, je connais l'importance des politiques locales. J'en suis convaincu : c'est de l'intérieur qu'on change les choses. M'engager, c'est disposer d'un levier pour tenter de faire évoluer les mentalités. Mon cheval de bataille ? **Faire en sorte que la culture soit considérée comme partie intégrante du projet global de la communauté de communes** et non comme un simple bonus. Un travail au long cours... »

Enseignant à l'IUT du Limousin, Laurent Bourdier est président de l'association L'Ecole Buissonnière, organisatrice du Buis Blues Festival.

Une communauté de communes sans compétence culture

Les trois premières années ayant suivi sa création – en 2017 –, la communauté de communes Élan s'est surtout concentrée sur l'organisation de ses compétences obligatoires (14). Suscitant une certaine frilosité, tant pour des obstacles administratifs qu'en raison des représentations suscitées par la culture, une prise de compétence dans ce domaine appelle un travail de sensibilisation préalable.

« Sur les 45 élus du conseil communautaire, environ un tiers est plutôt réfractaire : selon eux, la culture s'adresse à une élite : les bobos, les riches, les intellos. Un tiers est au contraire convaincu du bien-fondé d'un investissement dans la culture – ils fréquentent d'ailleurs les spectacles en tant que citoyens. Enfin, un tiers est hésitant : dans un contexte où des manques avérés existent sur les compétences régaliennes, comment se le permettre ? En termes budgétaire et logistique, les préoccupations premières vont donc porter sur l'assainissement, la voirie, les ordures ménagères...

Il faut alors prendre le temps d'affûter des arguments pour démontrer les implications positives de la culture pour le tourisme, la vie citoyenne... »

L'adoption d'une compétence nouvelle contraint la Communauté de communes ELAN à revoir l'intégralité de ses statuts. C'est un travail conséquent qui doit être mené avec l'ensemble des élus locaux (communautaires et municipaux) avec pédagogie. Actuellement en cours de réflexion, l'adoption d'une compétence lecture (15) publique au niveau d'Élan impliquerait pour les communes de se dessaisir de la gestion de leurs bibliothèques, de réorganiser les ressources humaines... Envisager une école de musique communautaire qui rayonne sur l'ensemble du territoire pose des problématiques (16) diverses.

14. Plus de détails dans la partie « Quelques rappels sur les communautés de communes ».

15. Seule l'une des trois anciennes communautés de communes initiales disposait de la compétence lecture publique.

16. Seule l'une des trois anciennes communautés de communes initiales disposait de cette compétence.

Martine, Voyante des Territoires (17)

À la croisée du théâtre forain, de l'enquête de territoire et de la psycho-géographie, le projet cherche à accompagner la mutation des villes et villages induite depuis la loi NOTRe.

Un protocole d'enquête in situ destinée à nourrir la connaissance du territoire-sujet est suivi d'une performance-spectacle dans un lieu social, populaire, symbolique de l'identité de la ville (café, jardin ouvrier, monument historique...).

Des dynamiques générées sur le long terme

En 2006, dans le prolongement de la dynamique créée autour de l'association de jeunes parents proposant diverses activités aux enfants du village – L'école Buissonnière – naît le Buis Blues Festival dont les retombées se mesurent sur la durée.

Aujourd'hui reconnu dans le paysage national et au-delà, prenant place dans plusieurs communes des Monts du Limousin, il attire presque 4000 spectateurs chaque année et mobilise près de 200 bénévoles sur quatre soirées. Des actions musicales sont également mises en place tout au long de l'année. « La musique n'a été qu'un prétexte pour continuer à maintenir des liens – un autre type de musique que le Blues aurait d'ailleurs pu produire les mêmes effets. Sur une quinzaine d'années, l'évolution du Buis est notable : arrivée cyclique de jeunes couples intégrés à la vie du village – y compris politique pour les plus récents –, plusieurs naissances à venir, construction de maisons...

Souhaité par plusieurs conseillers municipaux, un jardin partagé a été récemment mis en place. D'autres projets sont en gestation, comme la construction d'une salle polyvalente. Outre les mariages, baptêmes, et autres concours de belote, l'idée serait d'y programmer au moins une fois par mois des concerts, une telle offre de musiques actuelles est en effet inexistante sur le Nord du département. À terme, l'enjeu serait de pouvoir rouvrir un café sur l'exemple de L'Alzire (18) dans la Creuse. Ce type de lieu permet de recréer du lien social.

L'ensemble de ces projets peut permettre aux jeunes qui sont nés et/ou ont grandi sur le territoire de continuer à y vivre, de donner envie à ceux qui en sont partis de revenir et d'en attirer d'autres, en parallèle d'une meilleure attractivité économique. C'est le moyen de **réinstaurer un cercle vertueux** : en offrant des opportunités professionnelles locales, les jeunes pourraient s'investir plus durablement dans les associations. Au Buis Blues Festival, d'ici quelque temps, nous aimerions passer le relais à une génération plus jeune.

Cas d'école, Le Buis a fait la preuve d'un potentiel possible, même pour une très petite association, dans un très petit village. Pour autant, la dynamique propre à notre commune ne peut se dupliquer, un certain nombre de conditions étaient réunies, qui ne le sont pas forcément ailleurs mais s'il existe une volonté politique, d'autres projets stimulants peuvent voir le jour ailleurs.

17. <https://ciemidialouest.jimdofree.com/martine-voyante-des-territoires/>

18. « À la fois bar, hôtel et restaurant, l'Alzyre est aussi un lieu de vie pour le village de Jarnages » : www.alzire.fr

Quinze années auront été nécessaires pour pouvoir constater les effets bénéfiques collatéraux du festival soit trois mandats ... presque 20 ans. **Concevoir et mettre en place un projet culturel sur le territoire** d'une communauté de communes de 24 communes et 28 000 habitants **sera long, un mandat n'y suffira pas**, d'autant qu'Élan porte des projets ambitieux, comme la réhabilitation de l'émetteur de Nieul. L'échelle financière en jeu appelle un soutien conséquent d'autres partenaires publics (Préfecture, DRAC, Région, Département). »

Les pôles culturels structurants du territoire

- La Grange aux Moines, édifice du XII^{ème} siècle reconverti en lieu de spectacle accompagné par Élan (19).
- L'Académie de l'Union, École Supérieure Professionnelle de Théâtre du Limousin (20).
- L'émetteur de Nieul, bâtiment TDF, propriété d'Élan sur lequel le projet d'un complexe réunissant un studio d'enregistrement, de création musicale et une pépinière audiovisuelle est actuellement à l'étude.

Fédérer les acteurs, une nécessité pour coconstruire avec le politique

En l'absence de salarié-e dédié-e (21), c'est dans le cadre d'un stage qu'en 2020, l'EPCI Élan fait appel à une chargée de développement culturel en la personne de Marie Laurichesse (22). Sa mission consiste – notamment – à recenser les acteur·rice·s en présence, à recueillir des indicateurs sur les retombées économiques des festivals et à organiser les premiers États généraux de la culture en mars 2021.

Les États Généraux de la culture, premiers pas vers une nouvelle politique culturelle (23)

Initiés par la communauté de communes Élan, soutenus par plusieurs partenaires (24), l'objectif de ces États généraux était de réunir largement associations et élu·e·s afin « d'initier une politique culturelle cohérente et harmonieuse basée sur la co-construction ».

Destinés à amorcer une réflexion collective autour d'un « projet ambitieux pour l'identité du territoire », des ateliers d'échanges ont porté sur différentes thématiques : les droits culturels des personnes ; l'éducation artistique et culturelle en milieu rural ; les réseaux et projets d'intérêt général ; les projets culturels de territoire et la transition...

19. La Grange aux Moines n'est pas la propriété d'Élan : <http://lagrangeauxmoines.com>

20. L'Académie de l'Union est l'une des 13 écoles supérieures d'Art Dramatique habilitées par le ministère de la Culture à délivrer le DNSPC (Diplôme National Supérieur Professionnel de Comédien), la seule à être implantée hors milieu urbain.

21. La culture s'ajoute en effet aux attributions de Delphine Lathière, Cheffe de projet Pays et animatrice du programme Leader (Liaison entre actions de développement de l'économie rurale) au sein de la communauté de communes Élan.

22. Stage effectué dans le cadre du master « Direction de projets / établissements culturels » de Clermont-Ferrand.

23. www.elan87.fr/2021/03/19/états-généraux-de-la-culture

24. Agence culturelle de Nouvelle Aquitaine (L'A.), Centre Régional des Musiques et Danses Traditionnelles (CRMDT), Conseil Départemental de la Haute-Vienne, Direction Régionale des Affaires Culturelles de Limoges (DRAC), Fédélima, les Localos, Région Nouvelle Aquitaine, Réseau des Indépendants de la Musique (RIM)...



Mettre en synergie, fédérer, structurer s'avère complexe

« Par leur portée – des milliers de spectateurs pour certains – ou leur longévité, les six principaux festivals du territoire (25) – 1001 notes (musiques classiques), Bandafolie's (fanfares, orchestres de musique de fête), Buis Blues Festival, Festiz'ac (musiques actuelles), Graines de Rue (théâtre) (26), ImagiNieul (théâtre de marionnettes) – ont tendance à vampiriser la richesse des autres initiatives. Lors des États généraux, certains acteurs culturels ont manifesté des craintes et ont pu se sentir en infériorité : budgets restreints, modestie des actions, absence de salarié... Par ailleurs, on a pu constater des a priori négatifs des uns envers les autres, des clivages entre les champs esthétiques avec parfois de la condescendance envers des expressions culturelles traditionnelles.

Faire comprendre que chacun est invité à être contributeur, indépendamment de la notoriété, du nombre de spectateurs, du niveau de professionnalisme a été laborieux.

Si l'association de préfiguration Pour un élan culturel créée en janvier 2021 est portée par les six principaux festivals – et cette dynamique de rapprochement avait été initiée depuis 2018 –, l'enjeu demeure de rester ouvert aux autres acteurs. Certains mènent un travail remarquable depuis de longues années.

Dotée d'une subvention de 20 000 € votée par la communauté de communes, cette association doit encore se structurer. Dans une logique de co-construction, **il paraît extrêmement important que les principaux intéressés participent au règlement d'intervention** pour la redistribution des fonds alloués.

Si l'on peut se féliciter d'être parvenus en une année à peine à mettre autour de la table des personnes qui ne se parlaient pas ou ne parlaient pas le même langage, un chemin reste encore à parcourir. **La présence** depuis un an **d'une personne en stage chargée du développement culturel** devenue interlocutrice principale des acteurs culturels, s'est avéré **un indéniable atout et plaide en faveur de la création d'un poste permanent au sein de la communauté de communes**. Or, ce scénario n'a pas encore été acté par une majorité d'élus. Certains y sont même opposés : pour eux, en l'absence de compétence culture, un tel recrutement n'a pas lieu d'être.

Pour convaincre mes pairs, réussir à montrer que l'ensemble des délégations pourraient être concernées par la culture, nous avons besoin d'exemples inspirants. L'Agence de Développement de l'économie culturelle du Couserans (l'ADECC) en Ariège en est un, y compris dans les difficultés rencontrées.

25. <https://festival1001notes.com/association> ; www.bandafolies.com ; www.lebuisbluesfestival.com ; <https://festizac.fr/> ; www.grainesderue.fr ; www.aurora-illusia.com

26. Le projet Graines de rue a fait l'objet d'un récit d'initiative dans l'une des publications d'AJITeR : www.ajiterculture.org/articles--actus/publication-etude-de-cas



L'Agence de Développement de l'économie culturelle du Couserans (l'ADECC) (27)

Association créée en 2011 par des élu-e-s de huit Communautés de Communes, des acteur-ric-e-s associatif-ve-s et des acteur-ric-e-s économiques, L'Agence de Développement de l'Economie Culturelle du Couserans vise à tisser des liens entre les structures de différents champs pour favoriser la participation à un projet collectif commun porteur de sens, valorisant l'image du territoire rural et montagnard. En acceptant un principe de mutualisation d'une partie de leur activité, chaque acteur-ric-e accepte de contribuer aux problématiques des autres, d'élargir son champ de compétences. Composée de trois collèges, un collège d'acteur-ric-e-s culturel-le-s, un collège d'él-u-e-s et un collège d'acteur-ric-e-s socio-économiques, l'ADECC a notamment mis en place une saison culturelle sur le PETR (Pôle d'Equilibre Territorial Rural) Couserans.

La prise de compétence constitue donc un enjeu fort, qui permettrait de structurer un service culturel intercommunal et de **développer à l'échelle du territoire un projet ambitieux, avec des facettes économiques et citoyennes.** »



Restitution de la création participative Chemins en scène et en musique (© Elan)

27. Source : Cahier des charges pour un accompagnement à la mise en oeuvre d'un projet de coopération inter-associatif, Fédélima, 2015.



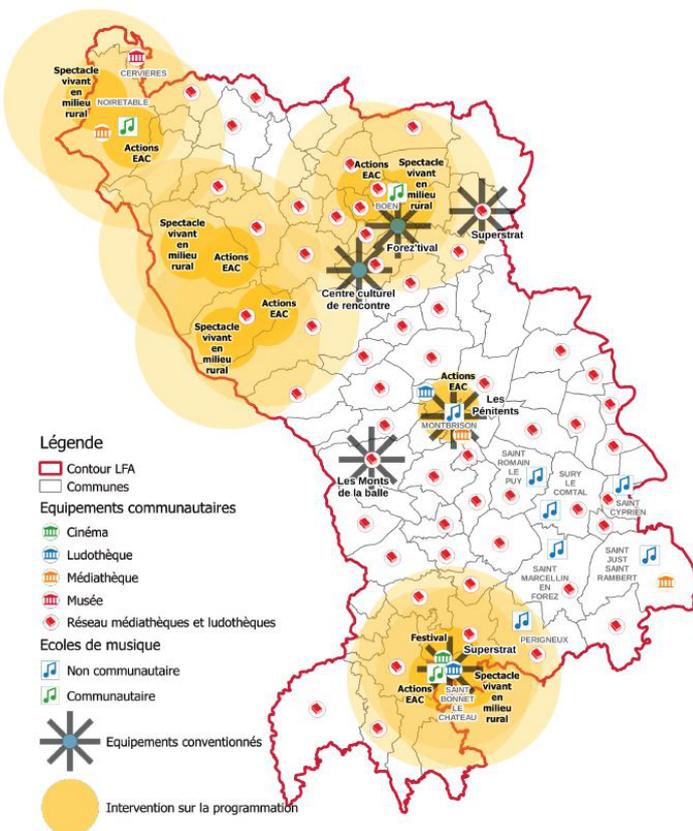


Loire Forez Agglomération (LFa) (28)

Loire / Auvergne Rhône Alpes

Portée depuis la fin des années 2000 par la forte volonté d'élus·e·s, la politique culturelle de Loire Forez agglomération (LFa) est fondée sur le travail en réseau, le décroisement et l'expérimentation.

Prenant appui en interne sur la montée en compétences régulière des équipes, elle se nourrit du recours à des études et à des diagnostics sensibles. Support des autres politiques, elle revendique un rôle d'animation du territoire, où jeunes et moins jeunes dessinent leurs parcours de vie.



Territoire

87 communes

1321 kms²

112 757 habitant·e·s

Compétences culturelles

Animation du réseau Copernic, gestion d'équipements, actions culturelles.

Gouvernance

128 conseillers communautaires

Budget (2020)

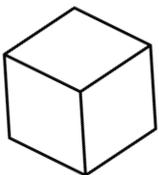
77,87 M€

Budget culture

4 394 665 € en fonctionnement

59 575 € en investissement

www.loireforez.fr



28. Loire Forez Agglomération (LFa) est issue de la fusion de 4 EPCI : communauté d'agglomération de Loire Forez et communautés de communes du Pays d'Astrée, des Montagnes du Haut Forez et du Pays de Saint-Bonnet-le-Château.



Entretien avec Évelyne Chouvier, 13^{ème} Vice-Présidente (VP) de Loire Forez agglomération en charge de la culture, maire de Saint-Jean Soleymieux (872 habitant·e·s)



« Porter la voix et les intérêts des zones rurales et de montagne au sein de LFa pour atteindre une meilleure équité territoriale reste un chantier permanent. Je crois à la force de ces bassins de vie car ils sont des terrains d'expérimentation. C'est sa contribution aux autres politiques publiques qui donne son sens à la politique culturelle de l'agglomération. »

Assistante de conservation du Patrimoine aux Archives départementales à Saint-Etienne, Evelyne Chouvier a notamment été présidente de la « La MJC Les Fougères », la plus petite du Département de la Loire.

Travailler en réseau et expérimenter

Dès 2008, l'exécutif de la Communauté d'agglomération Loire Forez axe une partie de son mandat sur le volet culturel. L'agglomération lance deux chantiers de médiathèques communautaires – construction à Saint-Just-Saint-Rambert et réhabilitation à Montbrison – dans un souci d'aménagement et d'équité territoriale, partant d'un principe : « **créer des équipements ne suffit pas, il faut les faire vivre**, notamment par la constitution et l'animation de réseaux ». L'Agglo initie alors Copernic, réseau de lecture publique pour « améliorer la qualité des services de proximité (29) et répondre aux besoins de structuration; »

Suite à la fusion en 2017, ce réseau s'étoffe. **LFa gère aujourd'hui 62 équipements** (3 médiathèques, 56 bibliothèques municipales, 3 ludothèques (30) – et 3 ludobus) et soutient Arémuz. Issu de la fusion des écoles de musique des territoires, ce dernier propose une offre variée d'enseignement musical répartie sur huit sites. « **La coopération est l'essence même d'un EPCI.** »

Autre caractéristique de la politique culturelle menée par LFa : l'expérimentation.

« Clairement souhaitée par les élus de l'agglomération, la recherche de nouvelles formes de participation des personnes – au-delà de la simple fréquentation des équipements – existait déjà via les conventions d'éducation artistique et culturelle (EAC) dont bénéficiaient deux des communautés de communes aujourd'hui réunies dans LFa en 2014-2017. Le choix avait été fait de **penser des projets s'adressant à l'ensemble des habitants et non seulement à un public cible** tel que le public scolaire. »

29. Concrètement, le réseau permet aux usagers d'emprunter un document en un point A et le restituer en un point B. Il représente 32.000 inscrit·e·s, 35 professionnel·le·s et 200 bénévoles.

30. Initialement, une VP était dédiée aux ludothèques. Suite au changement d'exécutif en 2020, ces équipements ont été intégrés au mandat de la VP Culture.

Renouvelée sur la période 2019-2021 suite à une année de transition en 2018, la convention élargit son périmètre géographique (31) car LFa – qui porte désormais les projets en direct – fait « **le pari de l'EAC comme vecteur d'équité territoriale**. Elle permet aussi de prendre part à la vitalité artistique ici et là, de décaler les regards ».

Un projet EAC participatif

Mise en œuvre collectivement par les acteur·rice·s du territoire, coordonnée par le Château de Goutelas, centre culturel de rencontres et la compagnie La Cogite, conçue comme une expérimentation artistique et sociale, **Les Chemins en scène et en musique** est une **création participative** destinée notamment à encourager un travail commun entre habitant·e·s et artistes professionnels (32).

En parallèle, le choix est fait d'**accompagner la montée en compétences des agents** « La **création d'un service culturel avec des techniciens formés et motivés**, en capacité de constituer des binômes dynamiques avec les élus a été décisif dans la mise en œuvre des orientations politiques ».

Directrice du réseau culturel, Catherine Angénieux en témoigne : « bibliothécaire de formation – catégorie A de la fonction publique – j'ai, pendant une quinzaine d'années, exercé cette fonction, assimilant alors la culture à la gestion d'un équipement. La collectivité m'ayant permis de suivre en 2017 un premier cycle de formation avec l'Observatoire des politiques culturelles (OPC) j'ai pu cheminer sur la question des droits culturels. Une vision large de la culture, jouant un rôle de liant entre les personnes, est aujourd'hui partagée dans le service. » (33)

La collectivité mise par ailleurs sur la variété des profils : les choix de recrutement ne portent pas nécessairement sur des parcours culturels. Ainsi, la personne en charge de la coordination de l'EAC est géographe de formation.

Connaître les micro-territoires, y compris dans leur dimension sensible

À la création de LFa, élu·e·s et technicien·ne·s ressentent **le besoin d'un regard extérieur** pour mieux appréhender ce nouveau territoire de 87 communes. « Il nous fallait cerner plus finement ses enjeux, ses failles. Le travail mené avec les Tréteaux de France sur des portraits d'habitants et l'ANPU, l'Agence Nationale de Psychanalyse Urbaine nous a aidé à cartographier notre agglomération et à partir sur des bases saines. Des enjeux saillants ont été relevés comme par exemple, la question du vieillissement, particulièrement prégnant sur certaines communes. »

31. Les projets de la convention EAC couvrent les communes du secteur nord (bassin de Noirétable), du secteur nord-centre autour de Boën-sur-Lignon, du secteur des Hautes-Chaumes et du secteur sud (Saint-Bonnet-le-Château)

32. www.chemins-en-scene.fr/les-chemins-en-scene-et-en-musique

33. « Le terme "culture" recouvre les valeurs, les croyances, les convictions, les langues, les savoirs et les arts, les traditions, institutions et modes de vie par lesquels une personne ou un groupe exprime son humanité et les significations qu'il donne à son existence et à son développement » (Déclaration des droits culturels dite Déclaration de Fribourg, 2007).

Les méthodes décalées de l'Agence Nationale de Psychanalyse Urbaine (ANPU) (34)

Les travaux de l'ANPU commencent par « une longue enquête qui passe d'abord par des opérations divan destinées avant tout à **mieux cerner la personnalité du territoire au travers de la parole de ses habitants.** » Ces informations sont complétées par des interviews auprès de personnes ressources. « S'ensuivent, toutes sortes de rencontres fortuites, furtives et irrationnelles qui enrichissent la réflexion. Les recherches empruntent parfois dans les zones les plus reculées de l'Imaginaire. »

Une approche différenciée selon les **bassins de vie** s'est imposée.

« **Nous avons pris conscience que dupliquer les mêmes actions sur l'ensemble de notre territoire n'était pas pertinent.** Quoi de commun entre un village d'une quarantaine d'habitants et une ville de 15 000 habitants ? Sur la moitié ouest, rurale et montagnaise, pour pallier les contraintes de mobilité, l'itinérance est privilégiée. À l'est, doté de deux villes-centres, les habitants sont à une dizaine de minutes d'un théâtre ou d'un cinéma : leurs besoins sont autres. »

L'émergence d'un intérêt pour les jeunes adultes ?

Si les jeunes adultes ne font pas l'objet d'une politique particulière, ils sont concernés de fait par les actions culturelles. « S'adressant à tous, elles touchent régulièrement des jeunes, grâce à des projets d'itinérance ou de résidence menés en partenariat avec des structures comme les lycées agricoles, La Comédie de St Étienne, la CinéFabrique de Lyon...

LFa finance l'APIJ, **association pour l'intercommunalité des Jeunes** (35), à l'origine notamment du Foreztival (36). « Fondée par des jeunes, pour des jeunes, très bien structurée, elle accomplit un très beau travail de soutien aux initiatives à une échelle micro-locale, au nord du territoire. »

Si LFa dispose d'éléments sur les collégien·ne·s, les lycéen·s, les données sur les jeunes adultes 18-30 ans manquent. À la demande du VP en charge de la cohésion sociale, une étude sera prochainement lancée pour mieux les connaître.

« Les jeunes qui s'installent sur le territoire en ayant déjà un emploi ont un parcours plus ou moins déjà tracé. D'autres sont plus en difficulté : ils subissent la paupérisation de Lyon ou Saint-Étienne, même s'ils continuent d'y travailler, faute de moyens financiers suffisants, ils ne peuvent pas – ou plus – y habiter. Et vivre sa jeunesse au nord du département ou sur le pourtour Stéphanois est très différent.

Au-delà des actions envers telle ou telle catégorie de population, l'enjeu est de **structurer des politiques publiques en capacité d'accompagner les personnes tout au long de leurs parcours de vie.** »

34. www.anpu.fr

35. www.apij.fr

36. Né en 2005, le Foreztival est devenu un événement culturel et musical d'ampleur : 3 500 spectateurs pour la 1ère édition, 35 000 et 400 bénévoles en 2019 - www.foreztival.com/le-festival

La culture pour accompagner et fédérer

Incité dès sa création à travailler avec les autres services, la direction de la culture développe très tôt des pratiques de collaboration tant avec l'urbanisme culturel (37) pour la revitalisation des centre-bourgs que la cohésion sociale (diagnostic sensible dans le cadre du projet "Vieillir vivant" incluant des réflexions sur l'isolement, le logement), ou encore l'environnement avec le projet Parlement de Loire – pour rappel, la majorité de la population vit le long du fleuve de la Loire – ou le tourisme car « le territoire est en retard en termes d'hébergement, de valorisation des sentiers, etc. »

Les auditions du Parlement de Loire, vers une personnalité juridique du fleuve (38)

Imaginé par le POLAU, Pôle arts urbanisme, structuré par une série d'auditions publiques (hearings) mettant en dialogue une commission interdisciplinaire (philosophes, anthropologues, écologues, biologistes, juristes) et des usager·ère·s de la Loire, ce projet vise à définir les formes et fonctionnements d'un parlement pour une entité non-humaine (Le fleuve), où la faune, la flore et les différents composants matériels et immatériels seraient représentés.

« Aujourd'hui instaurées, ces pratiques nous ont permis de faire la preuve de **l'apport de la culture pour les politiques considérées comme "hard"** : elle est plus qu'un supplément d'âme. Si les deux axes prioritaires du prochain mandat sont l'économie et l'environnement, la culture aura sa place **pour accompagner les politiques de façon transversale**. Nous cherchons également à faciliter le travail des acteurs culturels. En 2017, une réunion organisée par LFa a permis d'en réunir plus d'une trentaine : ils semblaient désireux d'une impulsion et d'un interlocuteur pour se fédérer.

Lorsqu'une commune nous sollicite, nous tâchons d'être disponibles assez rapidement et de favoriser le dialogue car l'agglomération ne souhaite pas décider seule.

Grâce aux bases posées à partir de 2008, la politique culturelle dispose aujourd'hui des outils nécessaires à sa mise en œuvre (stabilité financière, réseaux constitués, une équipe de professionnelles soudée, qui prend plaisir à travailler ensemble, équipements structurants. Le Pays d'Art et d'Histoire du Forez (39) est également partie prenante des politiques culturelles. Menant un travail de veille efficace, le service "Politiques contractuelles" nous épaula pour la recherche de subventions (40).

Désormais, la collectivité peut aller plus loin et a construit de nouvelles orientations pour le mandat à venir : **un projet culturel comme catalyseur, comme entremetteur et comme laboratoire.** »

37. Urbanisme culturel : l'urbanisme culturel qualifie des manières d'agir dans le projet urbain en ayant recours à l'outillage artistique et culturel. Ces modalités d'intervention font progressivement apparaître un champ professionnel composé d'acteur·rice·s impliqué·e·s autour d'enjeux contemporains de la fabrique urbaine : réversibilité, aménagement souple, temporalités différenciées, capacitation, préfiguration.

<http://polau.org/le-polau/outils-d-urbanisme-culturel/>

38. <http://polau.org/incubations/les-auditions-du-parlement-de-loire/>

39. Il s'étend sur 129 communes, correspondant aux territoires de Loire Forez agglomération et de la communauté de communes de Forez-Est - www.loireforez.fr/services-au-quotidien/culture/pays-art-histoire-forez

40. Par exemple, une enveloppe de 105 000 €, dont 65 000 € provenant de l'État a été obtenue pour les projets d'EAC.

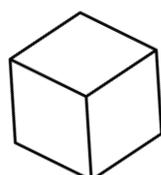


Les grandes orientations du plan de mandat pour les politiques culturelles de Loire Forez Agglo (2020-2026)

Animer LFA, entremetteur culturel	<ul style="list-style-type: none">• Redéploiement de l'offre de jeux• Animation territoriale et action culturelles renforcées via le réseau Copernic
Coopérer LFA, catalyseur de projets culturels	<ul style="list-style-type: none">• Définition d'une stratégie patrimoniale• Renforcer la valorisation culturelle et touristique du Château de Goutelas• Création d'un service commun de lecture publique• Participation à la candidature Clermont Massif, capitale européenne de la culture en 2028
Expérimenter LFA, grand laboratoire culturel	<ul style="list-style-type: none">• Création d'un tiers-lieu muséal à Cervières• Diagnostic sensible sur la prise en charge du grand âge (projet Vieillir vivant)• Renseigner les différentes manières d'habiter et de vivre le territoire



Buis Blues Festival © association L'école buissonnière



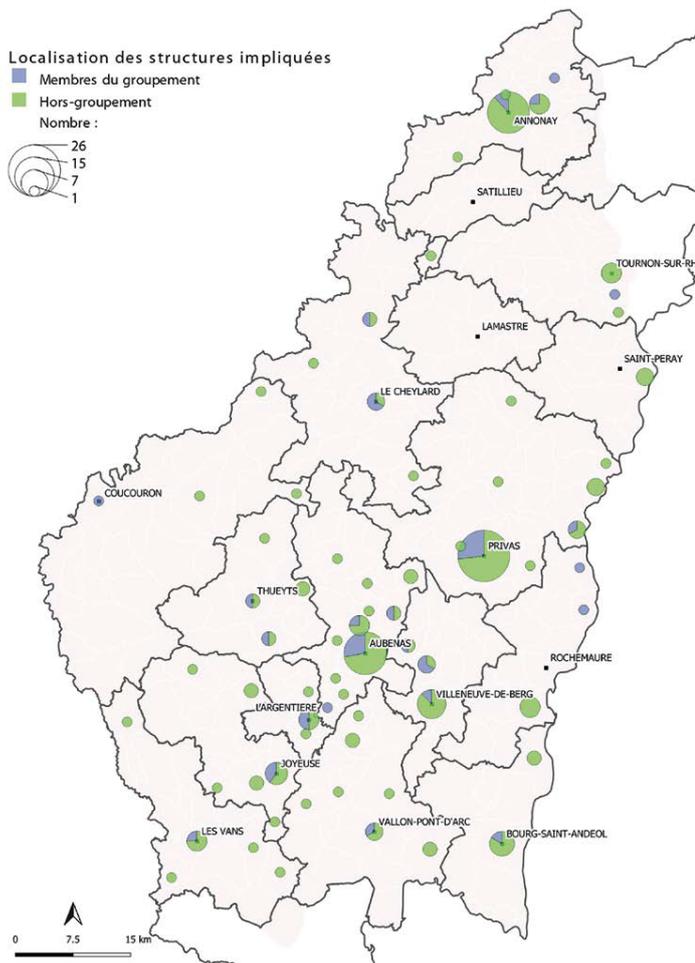


Département de l'Ardèche

AJIR : Ardèche, Jeunesse, Innovation, Ruralité

Issu du Programme d'Investissement pour l'Avenir lancé par l'État (41), piloté par le Département, le projet AJIR mené entre 2016 et 2021 a créé des dynamiques partenariales entre une quarantaine d'acteur-ric-e-s public-que-s et associatif-ve-s autour d'une ambition collective : faire de l'Ardèche, au travers de sa politique en faveur des jeunes, un territoire à « ruralité positive » et expérimenter de nouvelles formes d'action publique.

Mené en lien avec les acteur-ric-e-s concerné-e-s, un travail d'évaluation livre de premiers enseignements sur cette initiative (42) aux effets leviers certains.



- Quarante-trois partenaires initialement engagés lors du dépôt de candidature.

- Un noyau de 12 organisations : le Conseil Départemental, la direction départementale des populations (DDPP), la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE), le CERMOSEM (43), la CAF, la communauté d'agglomération de Privas Centre Ardèche, la commune d'Annonay, le pays Ardèche méridionale, le pays Centre Ardèche, le centre régional d'information jeunesse (CRIJ), le réseau Initiatives territoriales de l'économie sociale et solidaire (ESS), le parc naturel des Monts d'Ardèche.

Budget : entre 2 M€ et 2,5 M€ entre 2017 et 2019

www.ardeche.fr/1014-ajir-pour-et-avec-les-jeunes.htm

41. Lancé par l'État (ANRU) en 2016 et accessible sur tout le territoire national pour les acteur-ric-e-s de la transition, ce programme fait suite à la publication en 2009 du rapport Juppé-Rocard Investir pour l'avenir.

42. Le présent texte de présentation résume en partie l'article de Gaétan Hamon, Albane Jean-Peytavin, Valérie Poudray, Mélodie Roche, Nicolas Senil, *La jeunesse : un levier de transformation pour les territoires ruraux en Ardèche ?*, Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire, in « Cahiers de l'action » n°54, 2019.

43. Centre d'études et de recherches sur les montagnes sèches et méditerranéennes.



Les propos de Laurence Allefresde, jusqu'en 2021, 8ème Vice-présidente du Département de l'Ardèche en charge de la jeunesse, de la vie associative et du devoir de mémoire, maintenant dans l'opposition ; conseillère départementale du canton de Vallon Pont d'Arc ; maire de Prunet (740 habitant.e.s), déléguée communautaire Communauté de Communes Val de Ligne



©Département de l'Ardèche / Mathieu Dupont

« Notre postulat de départ était le suivant : l'engagement des acteurs à collaborer et à expérimenter dans un projet de territoire avec les jeunes était susceptible de générer des leviers de transformation pour favoriser l'innovation sociale et économique. Plusieurs actions ont éprouvé notre capacité à effectivement associer les jeunes dans nos processus de décision, à penser les politiques publiques pour et avec eux. Le budget participatif en est l'un des exemples. AJIR a bousculé nos habitudes et impacté nos façons de travailler. »

Laurence Allefresde est enseignante de profession.

Initier des politiques publiques non segmentées et inter-territoriales

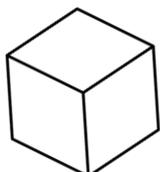
Avec AJIR, l'enjeu était de travailler la porosité des dispositifs existants et de **faire émerger sur le territoire une culture commune de l'accompagnement des jeunes.**

« Malgré le souhait de ne pas catégoriser les jeunes selon leurs niveaux d'études, leurs situations professionnelles ou leurs lieux de vie, dans les faits, ils étaient appréhendés en fonction des dispositifs ciblés sur l'emploi, la formation, la citoyenneté, etc. La notion de parcours n'était pas prise en compte et les jeunes étaient plutôt consommateurs ou bénéficiaires qu'acteurs et décisionnaires. Nous nous sommes alors engagés à construire autrement nos politiques jeunesse, à transformer l'action publique. Faire avec et pour les jeunes passe par l'appui aux projets collectifs et à l'entrepreneuriat, la construction de lieux de débat – des États généraux de la Jeunesse ont été organisés – l'accès à l'apprentissage, le droit à l'expérimentation et à la participation citoyenne.

Il s'est alors agi de développer les compétences des acteurs à l'accompagnement, à l'engagement et à la prise d'initiatives des jeunes.

Dans le même temps, dans le cadre de l'Ardèche en Transition, le Département révisait son schéma de solidarités et allait vers celles et ceux, jeunes et moins jeunes, professionnels et usagers, à qui ces schémas sont destinés, les invitant à **coconstruire les politiques départementales.** Entre cette dynamique et celle d'AJIR, des croisements se sont opérés.

L'ensemble de ces démarches vise à **faire émerger un territoire à ruralité positive.** »



Une multiplicité d'acteurs et de projets

Les projets menés par les partenaires et les équipes départementales sur une grande étendue du territoire dans le cadre d'AJIR concernent l'ensemble des politiques : les politiques d'insertion et d'information, de citoyenneté, les politiques éducatives et dans une moindre mesure, les politiques socio-culturelles, sportives et de prévention sanitaire.

Quelques exemples d'événements organisés en lien étroit avec des jeunes

Forum jobs d'été. Défis jeunes ou l'escape game numérique organisés par la Ville d'Annonay. Hackathon pédagogique sur le développement durable à Villeneuve-de-Berg . « Rencontres Avenir » organisées par la communauté de communes Berg et Coiron. Animation du festival « Créamômes » sur la communauté de communes Beaume Drobie. Création d'un mur citoyen dans la communauté de communes de DRAGA.

Projet « les oreilles des jeunes » pour faciliter le dialogue entre les élu·e·s et les jeunes. Expérimentation de « Crash-test ton action publique » par le Cermosem et le CRIJ...

Assez tôt dans le projet, il est apparu que la marge de manœuvre pour faire place aux jeunes restait limitée, du fait notamment de leur absence de pouvoir de décision. Pour créer un levier de mobilisation, l'idée d'un budget participatif est alors lancée. Après deux ans de travaux et de réflexion, **en 2020, les jeunes passent aux commandes du premier budget participatif d'Ardèche**, ouvert à tout type de projet : co-rédaction du règlement, présélection commune des projets (44).

En 2020, 14 projets ont été financés – à hauteur de 293 291 €. Parmi eux, plusieurs ont un volet culturel, comme Le Studio Nomade de Fréquence 7 (Studio radio itinérant pour enregistrer des émissions avec les habitant·e·s) ou Jeune'N Co Festival !

Processus de démocratie participative par lequel des citoyen·ne·s non-élu·e·s peuvent affecter une partie du budget de la collectivité territoriale, le budget participatif a été l'occasion d'expérimenter une position de co-décideur pour les jeunes (45).

Des effets de transformation et de structuration à plusieurs niveaux

Si des points de vigilance sont apparus, globalement les partenaires soulignent les effets bénéfiques d'AJIR.

44. <https://jeparticipe.ardeche.fr/>

Vidéo de présentation : www.ajiterculture.org/les-eacuteveacutenements.html

Powerpoint : www.ajiterculture.org/uploads/8/9/2/7/89274214/210630_ppt_presentation_ajir_budget_participatif.pdf

45. Une vingtaine de Départements en France ont lancé des budgets participatifs selon diverses modalités : www.departements.fr/budget-participatif-la-jeunesse-se-fait-entendre/

Le projet a été traversé par de nombreux questionnements : comment travailler à une telle échelle ? Comment réellement impliquer les jeunes ?

La culture du résultat étant encore largement dominante, partager une culture de l'expérimentation demande du temps et de tenir la cadence sur la durée. Être dans une posture apprenante continue peut poser des difficultés dans les rythmes de travail (risques de sur-mobilisation).

Sortir des cadres et ouvrir le champ des possibles peut déstabiliser les professionnel·le·s au sein de leurs institutions de rattachement. Des accompagnements peuvent être nécessaires.

Soucieux de ne pas céder à l'injonction à participer, les acteur·rice·s mesurent le risque de n'intégrer aux projets que des jeunes captif·ve·s qui seraient alors instrumentalisé·e·s. Ils s'accordent à reconnaître que mobiliser requiert du temps, de la persévérance et de la méthode.

Outre l'apport financier, les différentes structures impliquées dans AJIR relèvent **plusieurs aspects positifs notamment en termes de mise en réseau, de partage d'une culture commune sur la jeunesse et d'apprentissage dans le cadre d'une démarche expérimentale.**

Accompagnées par le Département et la CAF de l'Ardèche, 15 collectivités territoriales dont 12 intercommunalités ont pris la compétence Jeunesse à travers l'animation du réseau des coordonnateur·rice·s. D'autres sont en réflexion. Des postes nouveaux, exclusivement dédiés à la jeunesse ont été créés.

Alors que les élu·e·s éprouvaient des difficultés à appréhender les jeunes au-delà de 18 ans, il semble désormais entendu que la jeunesse se poursuive les premières années de la vie d'adulte – jusqu'à la trentaine.

Suite à l'expérience du budget participatif, l'enjeu est de systématiser la consultation des jeunes en amont du lancement de nouveaux projets et d'étudier les possibilités de co-décision.

Le projet a permis de sortir de la logique financeurs / financés pour aller vers une collaboration des acteur·rice·s politiques, des techniques et des expert·e·s d'usage.

Simple envie partagée au départ, portée par un climat de confiance, la co-élaboration a été vécue comme une nécessité.

Le groupe a fait évoluer sa gouvernance, passant d'une gouvernance classique (comité de pilotage politique constitué des élu·e·s et directions des structures) avec douze partenaires à une gouvernance expérimentale partagée à quarante-trois. Le groupe a su accueillir de nouveaux membres (intégration progressive de 13 EPCI). Il a testé et s'est approprié de nouvelles méthodes de travail (intelligence collective, sociocratie...)

Considéré comme « révolutionnaire dans les manières d'agir », comme « un changement radical, un confort pour aller plus loin dans les services », l'engagement d'un projet sur cinq ans a offert un cadre pour les réajustements qui se sont avérés utiles.

Le fait d'avoir décroisé les problématiques a, par ricochet, facilité la participation, permettant aux membres du projet d'aller vers des structures avec lesquelles il n'y a pas d'antécédent de collaboration ou d'affinités professionnelles particulières. Rapidement devenu un défi d'ampleur à relever, le projet AJIR a remis du sens et du plaisir dans les processus de travail.





Être un·e jeune élu·e sur des territoires ruraux

Profils et difficultés

Des travaux récents ont mis en lumière les pesanteurs sociologiques récurrentes dans le profil des élu·e·s communaux·ales et intercommunaux·ales : inégale représentation des classes d'âge, sous-représentation féminine, déséquilibre dans la représentation des catégories socioprofessionnelles. Ces fonctions électives présentent un certain nombre de difficultés, en particulier pour les jeunes maires des territoires ruraux. Dans un contexte de crise de la vocation – en 2018 paraît *Le blues des maires* (46) - le renouvellement générationnel et la diversification des CSP apparaissent alors comme des enjeux pour la démocratie représentative.

Des inégalités liées à l'âge, au genre, aux CSP (47)

Parue en 2020, l'étude « Parcours de jeunes maires en France » dresse différents constats :

- **La proportion des maires de moins de 40 ans est en diminution constante** passant de 12,16 % en 1983 à seulement 3,8 % en 2014, soit 518 maires âgé·e·s de 18-35 ans (48). Les territoires ruraux peinent à trouver de nouvelles générations d'élu·e·s et ce sont souvent les moins diplômé·e·s qui sont généralement amené·e·s à y exercer leurs fonctions. Les communautés de communes tendent à renforcer le pouvoir des élu·e·s d'âge mûr.
- Le partage des délégations entre les conseiller·ère·s municipaux·ales est très stéréotypé : les affaires scolaires, le social, l'enfance/famille, à la culture et à la jeunesse sont majoritairement occupés par les femmes. À l'inverse, les domaines plus stratégiques tels que l'urbanisme, la finance ou la sécurité sont très majoritairement occupés par les hommes. **L'attribution genrée des délégations** se rejoue par la suite au sein des établissements intercommunautaires où les femmes sont nombreuses à déclarer avoir été « placées » dans des champs qui leur sont traditionnellement réservés.

« Je suis vice-présidente, en charge de la jeunesse et de l'enfance. Tout le monde connaît mon travail au niveau de l'école, la cantine, donc on m'a dit : "C'est normal qu'on te confie la jeunesse." Comme si je n'étais pas compétente pour autre chose ». (33 ans, Île-de-France, 900 habitants.)

46. Eric Kerrouche, *Le blues des maires*, Fondation Jean Jaurès, 2018. Directeur de recherche au CNRS, Eric Kerrouche est sénateur des Landes.

47. Source : Laurent Lardeux, Isabelle Lacroix, *Y-a-t-il un âge en politique ? Parcours de jeunes maires en France*. Rapport d'étude, INJEP, 2020

48. Cela n'a pas toujours été le cas : à la sortie de la Deuxième Guerre mondiale, la jeunesse résistante parvient précocement au pouvoir. Le déficit actuel de représentation des jeunes dans les instances décisionnelles politiques se constate également dans le monde associatif (lire à ce sujet les travaux de Viviane Tchernonog) et syndical.

- On peut relever une tendance à la **surreprésentation des femmes aux postes de maires dans les petites communes rurales**. Cette fonction dans ces territoires étant « plus ajustées aux compétences socialement dévolues aux femmes : proximité, entraide, services rendus, désintéressement... » (49).
- Majoritairement des « héritier·ère·s » de la politique locale et du champ associatif, grâce au milieu familial et au milieu scolaire, **les jeunes maires ont connu dès l'adolescence - voire l'enfance - des engagements intenses et multiples** (50). « Hypersocialisé·e·s », il·elle·s sont déjà « vieux·vieilles » dans leur engagement.
- **La complexification croissante de la politique municipale**, tant en milieu rural qu'en milieu urbain, la technicisation plus forte des dossiers, en particulier au niveau intercommunautaire, amène à privilégier des candidatures d' élu·e·s doté·e·s de capacités de gestion. Elle s'accompagne d'un retrait marqué des jeunes citoyen·ne·s exerçant dans des secteurs d'activité situés hors de la sphère politique ou de l'administration territoriale.
- L'augmentation de la taille des regroupements de communes génère **des craintes d'exclure des mandats les milieux populaires dans les années à venir**.

« Dans ma commune, le maçon comme la cuisinière ont toute leur place dans le conseil municipal (...), c'est la raison pour laquelle je ne suis absolument pas favorable aux intercommunalités de grande taille, on passe sur des budgets plus conséquents, dans des assemblées de 70 personnes, l'ouvrier n'osera pas prendre la parole ».

Des difficultés d'ordre professionnel et privé... (51)

- La très grande majorité des jeunes élu·e·s exerçant une fonction dans l'exécutif (maires, maires-adjoint·e·s, conseiller·ère·s délégué·e·s) ont fait le choix de conserver leur emploi, mais engagement électoral et évolution de carrière professionnelle ne sont pas toujours compatibles.

« J'aurais 55 ans, je me poserais peut-être la question un peu différemment, parce qu'à la limite, ma vie professionnelle serait derrière moi. Alors que là, elle est quand même justement largement devant moi et à un moment, j'aurai envie d'évoluer. La politique devient presque un frein dans cette perspective. » (33 ans, Auvergne-Rhône-Alpes, 250 habitants)

- Plusieurs maires insistent sur le fait qu'ils sont « maires partout et à chaque instant », ce qui perturbe leur vie privée.

« La vie familiale et la vie de maire, ce n'est pas facile. Certaines semaines, je ne vois pas mes enfants. Je n'ai pas de solution, parce que je ne peux pas ne pas faire le boulot en mairie. Je ne peux pas non plus ne plus travailler à mon bureau. J'ai essayé de prendre un maximum de jours d'élu non payés mais j'ai alors une perte de salaire. » (31 ans, Nouvelle-Aquitaine, 200 habitants)

49. Victor Marneur, *Ces femmes maires de petites communes. Essai de typologie à partir de cas girondins*, Études rurales n°204, Éditions de l'EHESS, 2019.

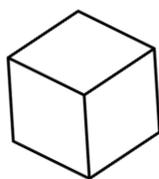
50. L'étude précitée souligne le rôle du comité des fêtes du village : les jeunes y entrent pour la plupart à 16 ans, il constitue souvent une première expérience d'engagement qui permettra d'entretenir des liens forts et durables avec la commune.

51. Source : Laurent Lardeux, Isabelle Lacroix, *Y-a-t-il un âge en politique ? Parcours de jeunes maires en France*. Rapport d'étude, INJEP, 2020.

Des témoignages d'élus du Berry (52) rappellent le contenu à la fois concret – voire « terre-à-terre » – et complexe de leurs fonctions : « être maire rural, c'est d'abord gérer un quotidien avec de multiples facettes : ça va d'aller chercher des vaches sur une route jusqu'à monter un dossier de subventions ». Être maire est aussi un « véritable engagement, une « responsabilité », quand ce n'est pas « un acte d'amour pour le village » ou même un « sacerdoce », car « il faut avoir la foi pour se lancer dans cette aventure ». Le renforcement des intercommunalités fait craindre une dissolution de l'identité communale. Soumis à des réglementations croissantes et des responsabilités de plus en plus lourdes, certain·e·s maires sont rattrapé·e·s par une forme de lassitude de la fonction.

Pour surmonter ces différentes difficultés rencontrées par les plus jeunes, **la piste d'un véritable statut de l'élus local est évoquée.**

52. Yolande Riou, *Être un maire en milieu rural aujourd'hui, témoignages d'élus du Berry*, L'Harmattan, collection Logiques sociales, 2014.

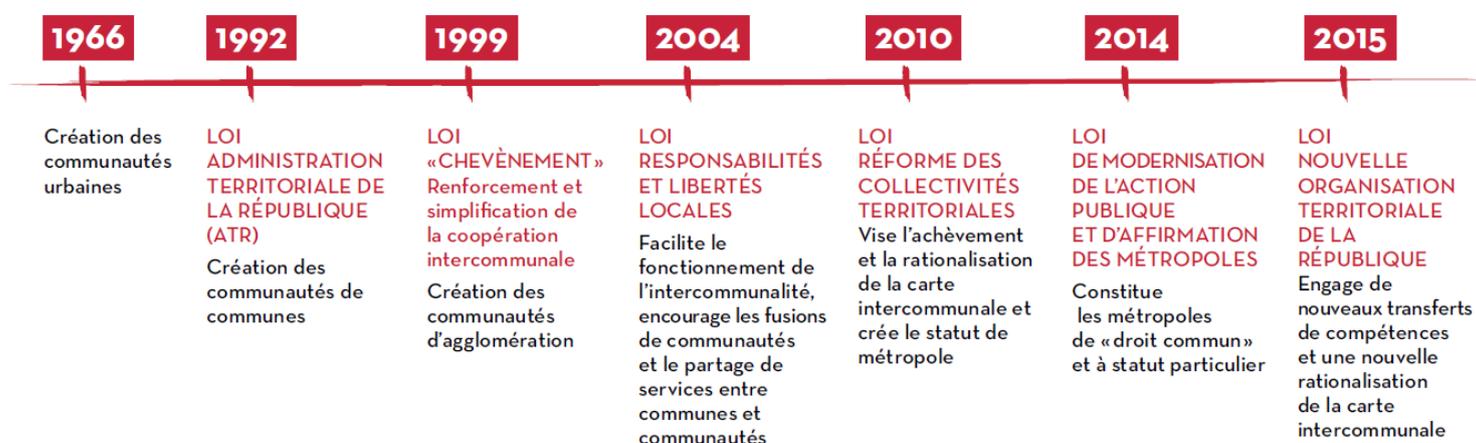




L'organisation des intercommunalités

Quelques rappels et repères (53)

Établissement public de coopération intercommunale regroupant plusieurs communes, d'un seul tenant et sans enclave, une communauté de communes a pour objet d'associer des communes au sein d'un espace de solidarité, en vue de l'élaboration d'un projet partagé de développement et d'aménagement de l'espace. Amorcée au début des années 90, l'intercommunalité s'est généralisée et rationalisée au cours des dix dernières années et encore accéléré avec la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) en 2015.



En 2019, les 34 966 communes de France font partie des 1 259 regroupements : 1001 communautés de communes, 223 communautés d'agglomération (plus de 50 000 habitant·e·s avec ville-centre de 15 000 habitant·e·s), 13 communautés urbaines (plus de 250 000 habitant·e·s) et 22 métropoles plus de 400 000 habitant·e·s (54).

Au-delà du développement économique et de l'aménagement de l'espace, compétences obligatoires de toutes les communautés de communes, ce sont la gestion des secteurs environnementaux – déchets notamment – ainsi que le logement qui figurent en tête des compétences les plus exercées, suivies de l'action sociale, du tourisme, de l'assainissement, de la voirie.

Lorsqu'une compétence a été intégralement transférée à l'intercommunalité, les communes en sont dessaisies en vertu du principe d'exclusivité. Cependant, au sein de certaines compétences

53. Source principale (y compris le schéma) : *Qu'est-ce que l'intercommunalité ? AdCF, Les intercommunalités de France, 2020*. Créée en 1989, l'AdCF est une fédération nationale des élu·e·s de l'intercommunalité qui « s'attache à promouvoir la coopération intercommunale » : www.adcf.org

54. Seules 4 communes situées sur des îles monocommunes ne sont pas regroupées dans une intercommunalité.

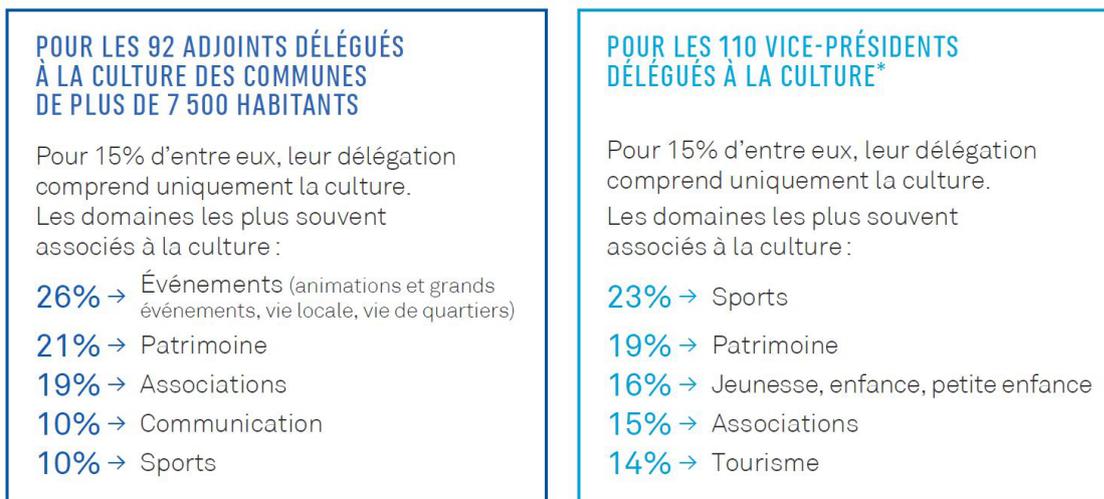
statutaires, la loi prévoit que des partages plus fins puissent être opérés entre les services ou les équipements qui sont déclarés d'intérêt communautaire (par exemple une grande médiathèque) et ceux qui demeureront communaux (par exemple une bibliothèque de quartier).

De nombreuses intercommunalités notamment en milieu rural développent des services du quotidien pour les plus jeunes comme pour les âgé·e·s, comme les crèches, les accueils de loisirs, les maisons de retraite ou de santé, les mobilités (transports collectifs ou à la demande).

Le conseil communautaire ou métropolitain est composé d'élue·s issu·e·s des différentes communes. Le nombre de conseiller·ère·s communautaires dépend du nombre d'habitant·e·s. Depuis 2014, dans les communes de 1 000 habitant·e·s et plus, les élu·e·s municipaux·ales et communautaires sont élu·e·s concomitamment au suffrage direct.

La politique culturelle – qui peut recouvrir les enseignements artistiques, la protection du patrimoine, la lecture publique, les archives, la gestion d'équipements culturels comme les théâtres ou les salles de cinéma mais également l'attribution de subventions à des porteur·euse·s de projets artistiques et culturels – est conduite par un·e ou plusieurs élu·e·s délégué·e·s à la culture et mise en œuvre par les services de la collectivité, en général, un service dédié piloté par un directeur ou une directrice des affaires culturelles (DAC) mais toutes les intercommunalités n'en sont pas dotées.

L'intitulé des délégations ne relève pas d'une liste pré-déterminée mais est choisi par le Maire ou l'organe délibérant de l'intercommunalité. On peut ainsi trouver des Adjoint·e·s ou Vice-Président·e·s avec des intitulés variés tels que « délégué à la culture », « délégué à la vie culturelle », « délégué à l'action culturelle » ou encore « délégué aux droits culturels ». Comme le montre une récente enquête réalisée en Nouvelle-Aquitaine, la plupart du temps la culture est associée à d'autres domaines (55).



55. L'A., agence culturelle, *Les élu.e.s déléguées à la culture dans les communes et intercommunalités de Nouvelle-Aquitaine*, 2020.

Le patrimoine, comme le spectacle vivant, les arts visuels ou le cinéma, est l'un des sous-secteurs de la culture. Il est intéressant de noter que le patrimoine peut être affiché séparément de la culture dans les intitulés des délégations, tout comme la lecture publique. Le patrimoine peut parfois avoir le sens de « patrimoine historique » ou bien de l'ensemble du patrimoine de la collectivité.



Pour aller plus loin

Valérie Jusseaume, *Plouc Pride, un nouveau récit pour les campagnes*, édition de l'Aube, 2021.

Eric Kerrouche, *Le blues des maires*, Fondation Jean Jaurès, 2018.

Laurent Lardeux, Isabelle Lacroix, *Y-a-t-il un âge en politique ? Parcours de jeunes maires en France*. Rapport d'étude, INJEP, 2020.

Victor Marneur, *Ces femmes maires de petites communes. Essai de typologie à partir de cas girondins*, *Études rurales n°204*, Éditions de l'EHESS, 2019.

Yolande Riou, *Être un maire en milieu rural aujourd'hui, témoignages d'élus du Berry*, L'Harmattan, collection Logiques sociales, 2014.

Qu'est-ce que l'intercommunalité ? AdCF, Les intercommunalités de France, 2020.

L'A., agence culturelle, *Les élu.e.s déléguées à la culture dans les communes et intercommunalités de Nouvelle-Aquitaine*, 2020.



AJITeR par la culture !

>> www.ajiterculture.org

En pleine mutation, les territoires ruraux doivent répondre à de nouveaux défis culturels, sociaux, économiques et politiques. Ils demandent à dépasser les seules notions de « récréatif » ou de « touristique » pour se situer dans une réinvention de leur devenir et progresser vers un développement durable et solidaire des territoires.



Dans ce cadre, une meilleure prise en compte de la participation des jeunes adultes dans ces territoires, tel qu'identifié par le groupement de partenaires dans leur projet MCDR, est un défi essentiel pour permettre la transition des territoires et leur mise en capacité, dans un environnement articulant le local à l'europpéen.

La dimension culturelle constitue alors un enjeu fondamental car elle porte, au sens des droits culturels, la reconnaissance des identités et des capacités des personnes et la prise en compte des ressources de ces territoires, qui doivent se penser de façon décloisonnée, dans de nouvelles solidarités et des processus de démocratie plurielle. La participation des personnes, et en particulier des jeunes adultes du territoire, à la construction citoyenne est garante d'une capacité de réinventer un vivre-ensemble partagé et une équité territoriale et sociale, de renouveler les solidarités, d'organiser les communs.

Dans ce cadre, l'UFISC porte le volet « AJITeR par la Culture ! », qui vise à :

- **Sensibiliser et mobiliser les acteur-ric-e-s culturel-le-s en milieu rural sur l'enjeu de la participation des jeunes adultes à la transition des territoires ;**
- **Identifier une diversité de pratiques** qui permettent de nouvelles formes d'accueil et de participation des jeunes adultes autour de l'emploi, des services et de la citoyenneté ;
- **Éclairer certaines pratiques** en soulignant deux axes de mise en capacité des personnes et des groupes : **la coopération solidaire et la reconnaissance des ressources culturelles sur le territoire ;**
- **Accompagner par le renforcement des systèmes d'acteur-ric-e-s** tant par l'ingénierie territoriale que par des dispositifs nouveaux de politique publique.

Le projet AJITeR - Faciliter l'Accueil des Jeunes Adultes et de leurs Initiatives dans les Territoires Ruraux - est porté pendant 3 ans (2018-2021) dans le cadre du dispositif « Mobilisation Collective pour le Développement Rural » (MCDR) lancé par le Réseau Rural National (RRN). L'appel vise à soutenir les projets partenariaux en faveur de la ruralité et qui entrent dans le cadre des objectifs de la politique du développement rural européenne. Les projets sélectionnés sont cofinancés par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) et le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA).

Le projet AJITeR est porté en partenariat avec l'ADRETS, le CREFAD Auvergne, CIPRA FRANCE et le RECCA.

Ce projet s'inscrit pour l'UFISC dans une démarche plus globale et initiée depuis plusieurs années par les membres de l'UFISC (FEDELIMA, FAMDT, THEMMA, CITI, FRAAP...) sur les projets artistiques et culturels en milieu rural.



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



Cette action est cofinancée par le Fonds européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales.



»»»» www.ajiterculture.org

»»»» www.ajiter.fr

»»»» <http://ufisc.org>



Cette action est cofinancée par le Fonds européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales.

